



Berne,

Destinataires :

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux concernés

**Modification du code pénal (droits d'accès en ligne à VOSTRA)
Ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames, Messieurs,

Le 14 janvier 2009, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de justice et police (DFJP) de lancer une procédure de consultation sur une modification du code pénal (CP ; RS 311) auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières de l'économie et des autres milieux concernés.

Vous trouverez en annexe, pour avis, le projet de loi et le rapport explicatif correspondant.

Ce projet vise à créer une base légale formelle pour régler les droits d'accès en ligne aux données du casier judiciaire des autorités chargées des naturalisations au niveau cantonal et de certaines unités de l'Office fédéral de la police (fedpol) et du Service d'analyse et de prévention (SAP). Ces droits d'accès ne sont aujourd'hui réglés qu'au niveau de l'ordonnance. Ils doivent donc à présent l'être dans le CP.

Le DFJP ayant prévu de procéder à une révision totale du droit du casier judiciaire, nous aimerions profiter de la présente consultation pour vous demander dès à présent si d'autres modifications vous paraissent nécessaires. Un questionnaire, que vous trouverez en annexe, a été prévu à cet effet. Les résultats de cette enquête ne seront pas présentés dans le rapport sur la procédure de consultation relative au projet de loi ci-joint ; ils serviront seulement à préparer le projet de révision totale qui suivra.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir vos réponses d'ici au **20 avril 2009**.

Des exemplaires supplémentaires du dossier envoyé en consultation peuvent être commandés à l'adresse suivante : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.



Nous vous prions d'adresser vos réponses à l'adresse suivante : Office fédéral de la justice, Domaine de direction Droit pénal, Bundesrain 20, 3003 Berne. Pour toute précision, n'hésitez pas à contacter M. Patrick Gruber (tél : 031/ 324 95 28, patrick.gruber@bj.admin.ch).

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Eveline Widmer-Schlumpf
Conseillère fédérale

Annexes :

- Projet de loi et rapport explicatif correspondant (d, f, i)
- Liste des autorités et des organismes consultés (d, f, i)
- Questionnaire sur les besoins éventuels de modification dans le domaine du droit du casier judiciaire (d, f, i)